



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-244 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 19 avril 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-344 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca).

Le règlement numéro 2022-344 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À LABELLE LE 21 AVRIL 2022**

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière